

## **Groupe de travail sur l'AFPA – 4 juillet 2012**

### **Intervention de la CGT**

Les politiques publiques d'emploi et de formations qualifiantes ont besoin de l'outil majeur qu'est l'AFPA pour réussir leurs objectifs autant à l'échelle nationale qu'en région. La rencontre d'aujourd'hui doit permettre de faire un pas décisif dans ce sens.

Il faut pour cela assurer **sécurité** et **stabilité** à l'AFPA afin qu'elle soit en mesure d'inscrire son action dans la durée et de faire preuve de la créativité et de l'innovation qu'on peut exiger d'elle.

Sur au moins trois plans – stabilité, sécurités financière juridique, et pour le personnel – il est nécessaire que le gouvernement apporte des réponses concrètes :

- Quels sont les engagements précis du gouvernement pour assurer à l'AFPA la sécurité financière immédiate dont elle a besoin ?
- Que propose le gouvernement sur la question du patrimoine foncier, problème non réglé à ce jour par le précédent gouvernement et qui pèse très lourd dans les difficultés de l'AFPA ;
- Quelles sont les modalités d'achat de la commande publique préconisées afin de les rendre compatibles avec les missions de service public de l'AFPA et avec les exigences de continuité du service qu'elle rend ? cette question est décisive pour un accès plus rapide, plus large et plus efficient des demandeurs d'emploi à la formation.
- Quels sont les choix envisagés pour assurer à l'AFPA son caractère de composante du service public de l'emploi, dans un cadre national , décentralisé en région?

Sur ces questions, les choix du précédent gouvernement ont conduit à une impasse que tout le monde peut constater et qui coûte cher en premier lieu aux salariés et demandeurs d'emplois exclus de fait des formations qui leur seraient bien nécessaires. Qu'est-ce que le gouvernement va entreprendre aujourd'hui pour sortir de cette impasse ?

Quel est le sens que le gouvernement donne à son intervention dans ce domaine ?

L'AFPA est une construction atypique. Cela peut interpeller, voire déranger. Mais cette construction originale est un atout essentiel qui a permis à des millions de personnes de trouver ou retrouver un emploi après avoir accédé à une formation qualifiante respectant une dignité sociale : un parcours, un accompagnement, une pédagogie et des certifications adaptés, un hébergement et une restauration à un coût modique... Cette construction originale, c'est aussi une gouvernance rassemblant les acteurs de la formation. C'est encore son appartenance au Service public de l'emploi.

Pour rendre le pilotage efficace le Conseil d'orientation, le Conseil d'administration et la Présidence de l'AFPA doivent être responsabilisés en vue de la détermination des orientations stratégiques et des modalités de gestion de l'Association ; L'implication des acteurs qui constituent le tour de table présidant aux destinées de l'AFPA est également incontournable. Mais ce qui est indispensable c'est la définition d'une feuille de route avec des objectifs et des échéances précis, et la garantie que cette feuille de route sera mise en œuvre et suivie.

C'est cette feuille de route que la cgt souhaite voir élaborée aujourd'hui.

La CGT estime qu'il serait temps d'utiliser à nouveau pleinement les potentialités de l'AFPA, délibérément piétinées par le gouvernement précédent.

Nous proposons que le savoir-faire, l'expérience et l'expertise de l'AFPA soient mis au service des actions nationales suivantes :

- La lutte contre l'illettrisme,
- La mise en œuvre du droit à la formation différée,
- Les actions en direction des « décrocheurs »,
- La mobilisation pour le renouvellement des qualifications dont l'économie va avoir le plus pressant besoin dans les années qui viennent.

Pour terminer, il nous semble utile de souligner que la nature de ce qui sera engagé (ou pas) au cours de la rencontre d'aujourd'hui sera déterminante pour les débats qui auront lieu la semaine prochaine dans le cadre de la Conférence sociale.

La délégation était composée de : Maryse DUMAS, Thierry LEPAON et Jacques COUDSI